

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2020

Nombre en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Absents : 2

Date de convocation : 16/10/2020

L'an deux mil vingt, le 23 octobre le conseil Municipal de la Commune de MADIRAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PAGES, Maire.

PRESENTS : MMES BONNET, M CLOAREC, DURAND, MARCH, MOULINE, PAGES, SERIZIER.

ABSENTS EXCUSES : MME RECROSIO pouvoir à MME BONNET
MME MARTINEZ pouvoir à M PAGES

ABSENT NON-EXCUSE : M BALAUZE, M MARCOUILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : M CLOAREC

Début de séance : 18h40

En préambule, Monsieur le maire, Madame et Monsieur les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux ont décidé d'un accord commun que le rôle de secrétaire de séance serait partagé par tous dans un ordre alphabétique et de présence au fur et à mesure des Conseils Municipaux.

1. Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 02 Octobre 2020

Vote : Approuvé à l'unanimité

2. RPQS eau potable, assainissement collectif et non collectif

2.1. RPQS eau potable

Monsieur le Maire présente le sujet relatif au territoire, exploitation, production, distribution, qualité, prix et transparence. Il demande au Conseil de voter la synthèse.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

2.2 RPQS assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le sujet relatif au territoire, exploitation, collecte des eaux usées, épuration, qualité du service, prix et transparence. Il demande au Conseil de voter la synthèse.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

2.3.RPQS assainissement non collectif

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et qualité du service public de l'assainissement non collectif. Il demande de voter la synthèse.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Il précise que la demande d'étude pour le projet de l'assainissement non collectif dans le quartier des « mignons » a été réactualisé depuis son introduction en 2014. Une entrevue avec le maire de Sadirac aura lieu la semaine prochaine pour discuter des 70 habitations concernées.

3. Déplacement du chemin rural du Bourg au chemin Profond

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification du tracé d'un tronçon du chemin reliant le Bourg au chemin Profond. Il demande au Conseil de voter cette modification.

Vote (7présents, 1 pouvoir) MME S. RECROSIO ne participe pas au vote pour conflit d'intérêt :

Pour :6

Abstention : 1

Contre : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Approuve la modification de tracé du chemin rural, du Bourg au chemin Profond

4. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire présente la délibération relative aux délégations consenties au maire par le Conseil Municipal. Monsieur le maire demande au Conseil de voter

Vote : Pour : 6

Contre : 0

5. Arrêté général élagage des arbres (information au Conseil)

(détails à préciser)

Questions diverses :

1. Etude sur l'alimentation au gaz naturel

Le service GRDF a recontacté la commune de Madirac pour étudier une éventuelle mise en service. Le sujet sera également abordé avec le Maire de Sadirac la semaine prochaine

2. Cimetière

MME BONNET s'est rapprochée de la Commune de Créon concernant les concessions funéraires à défaut de place au cimetière de Saint Caprais : En attente de réponse.

Elle a également relayé une lettre (détails à préciser)

3. CR commission travaux (suite) – maîtrise d'œuvre des travaux en 2021

M SERIZIER précise que beaucoup de devis sont encore en attente, comme par exemple, un plateau ralentisseurs qui fera l'objet d'une prochaine réunion avec toutes les parties prenantes.

Il nous présente également un premier dessin qui projette l'aménagement de la place de la mairie

4. Comité des fêtes, réorganisation

Le communautés des fêtes n'étant plus conforme, une assemblée générale extraordinaire doit être organisé pour reconsolider l'association.

5. Actualités

Monsieur Pages interviendra le 02 Novembre auprès des enfants de Madirac pour rendre hommage aux enseignants de notre éducation nationale.

Fin de la séance 20h40